

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Exercice 2021

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Communauté de Communes Retz-en-Valois



9 avenue Marx Dormoy
02603 Villers-Cotterêts
Tél: 03 23 96 13 01
Fax: 03 23 96 28 24
<http://www.cc-retz-en-valois.fr>

Préambule	2
Assainissement collectif	3

Préambule

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), établit que les autorités organisatrices du service public de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Il doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération.

Ce document est alors public et peut être transmis sur demande.

Les Maires des Communes membres de la CCRV doivent également présenter ce rapport annuel à leur conseil municipal, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2021.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif a été présenté lors du conseil communautaire du 30 septembre 2022.

L'ensemble des éléments nécessaires à la rédaction du RPQS assainissement collectif n'ayant pas été fournis dans les délais par un délégataire, ce rapport est présenté à l'occasion du conseil communautaire du 16 décembre 2022.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif Exercice 2021

Communauté de Communes Retz-en-Valois



9 avenue Marx Dormoy
02603 Villers-Cotterêts
Tél: 03 23 96 13 01
Fax: 03 23 96 28 24
<http://www.cc-retz-en-valois.fr>

Les chiffres du service d'assainissement

Communauté de Communes Retz-en-Valois

<u>Territoire</u> 8 069 abonnés	9 communes desservies: Ambleny, Berny-Rivière, Coyolles, La Ferté-Milon, Longpont, Pernant, Ressons-Le-Long, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts 8 069 abonnés
<u>Exploitation</u> La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la continuité du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Le service est en délégation de service public. DSP avec Saur pour Ambleny, Berny-Rivière, Coyolles, La Ferté-Milon, Longpont, Ressons le Long, Vic sur Aisne DSP avec Veolia pour Villers-Cotterêts DSP avec Suez pour Pernant jusqu'au 30 septembre puis avec Saur	
<u>Collecte</u> 137 km de réseau 820 380 m³ facturés	820 380 m³ ont été facturés au titre de l'assainissement. Le réseau de collecte est pour partie séparatif et pour partie unitaire.
<u>Epuration</u> 1 329 399 m³ traités 238,3 Tonnes de Matières Sèches évacuées	Les Stations de traitement des eaux usées ont traité 1 329 399 m³ L'ensemble des stations ont évacué 238,3 Tonnes de matières sèches en filière de compostage. Pas d'évacuation de boues sur Ressons-le-Long et Longpont.
<u>Rejet au milieu naturel</u> % de conformité	En 2021, les Stations de traitement des eaux usées de La Ferté-Milon, Longpont et Ressons-le-Long sont conformes en équipement et en performance. Les stations de traitement des Eaux Usées d'Ambleny, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts sont conformes en performance mais ne le sont pas en équipement.
<u>Prix Pondéré</u> Au 1^{er} janvier 2021 : 3,02 € pour 120 m³ Au 1^{er} janvier 2022 : 3,01 € pour 120 m³	Le prix du service comprend une partie variable (un prix au m³ consommé) et une partie fixe (un abonnement). Le prix varie selon les communes. Le prix moyen pondéré du m³ pour une facture 120 m³ au 1er janvier 2021 est de 3,02 € et au 1er janvier 2022 est de 3,01 €

SOMMAIRE

1. Présentation générale du service.....	6
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	6
1.2. Mode de gestion du service	7
1.3. Le réseau de collecte des eaux usées	8
1.3.1. Réseaux et branchement	8
1.3.2. Les postes de relèvement	8
1.3.3. Les opérations d'entretien	8
1.3.3.1. Les inspections télévisuelles du réseau	8
1.3.3.2. Curage préventif du réseau	9
1.3.3.3. Interventions curatives.....	9
1.4. Les stations d'épuration	10
2. Indicateurs techniques	16
2.1. Assiette du service.....	16
2.2. Volumes traités	16
2.3. Conventions spéciales de déversement.....	17
2.4. Bilan d'exploitation	17
2.4.1. Consommation électrique des Stations d'épuration.....	17
2.5. Qualité du traitement des eaux usées	18
2.5.1. La charge entrante	18
2.5.2. Conformité en performance des équipements d'épuration	18
2.5.3. Conformité en équipements des stations de traitement.....	18
2.5.4. Evacuation des boues	19
2.6. Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale	20
2.7. Les investissements en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	21
3. Indicateurs financiers	22
3.1. Les tarifs	22
3.2. La facture 120 m ³	24
3.3. Le budget annexe Assainissement.....	26
3.3.1. Les recettes d'exploitation.....	26
3.3.2. Les dépenses de fonctionnement	26
3.3.3. Les investissements financés.....	26
3.3.4. Les recettes d'investissement	26
3.3.5. Etat de la dette du service	27
3.3.6. Amortissements.....	27
3.3.7. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	27
3.3.8. Opérations de coopération décentralisée.....	27
4. Les indicateurs de performance	28
4.1. Indicateurs descriptifs :	28
4.2. Indicateurs de performance :	29

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu ;
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes de Retz-en-Valois assure les compétences suivantes :

- ☒ Collecte des eaux usées
- ☒ Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 069 abonnés soit environ 18 631 habitants.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (ml)	Population desservie	Volumes facturés assainissement
Ambleny	544	12 031	1 205	38 107
Berny-Rivière	301	8 058	672	23 439
Coyolles	83	5 577	275	12 568
La Ferté-Milon	932	17 333	2 085	85 832
Longpont	120	1 898	264	6 350
Pernant	271	8 446	596	23 850
Ressons-le-Long	379	12 621	781	31 382
Vic-sur-Aisne	830	9 618	1 649	61 301
Villers-Cotterêts	4 609	61 840	11 104	537 551
Total	8 069	137 422	18 631	820 380

* La population desservie est une donnée estimée car non connue précisément.

1.2. Mode de gestion du service

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages depuis le transfert de compétences en date du 1^{er} janvier 2017.

Suivant le périmètre considéré, le mode de gestion varie :

	Mode de gestion	Délégataire ou Prestataire
Ambleny	DSP	Saur
Berny Rivière	DSP	Saur
Coyolles	DSP	Saur
La Ferté Milon	DSP	Saur
Longpont	DSP	Saur
Pernant	DSP	Du 01/01/21 au 30/09/21 : Suez A partir du 01/01/21 : Saur
Ressons le Long	DSP	Saur
Vic sur Aisne	DSP	Saur
Villers-Cotterêts	DSP	Veolia

1.3. Le réseau de collecte des eaux usées

1.3.1. Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend :

	2021
Réseaux Eaux Usées (km)	137,422

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Réseaux Eaux Usées (km)	12,031	8,058	5,577	17,333	1,898	8,446	12,621	9,618	61,840

1.3.2. Les postes de relèvement

Le réseau est équipé des postes de relèvement ou refoulement suivants :

	2021
Postes de refoulement ou relèvement	40

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Nombre de Postes de Relèvement ou Refoulement	5	7	4	3	0	3	12	1	5

1.3.3. Les opérations d'entretien

1.3.3.1. Les inspections télévisuelles du réseau

	2021
Longueur de canalisation inspectée par ITV (ml)	3 294

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Longueur de canalisation inspectée par ITV (ml)	-	-	-	76	-	-	-	1 025	2 193

1.3.3.2. Curage préventif du réseau

	2021
Longueur de canalisation curée (ml)	14 754

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Longueur de canalisation curée (ml)	650	700	453	2 588	230	-	650	1 222	8 261

1.3.3.3. Interventions curatives

	2021
Nombre de désobstructions réalisées	44
<i>Dont sur branchement</i>	14
<i>Dont sur canalisation</i>	30

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Nombre de désobstructions réalisées	5	0	1	9	2	1	6	4	16
<i>Dont sur branchement</i>	0	0	1	1	0	1	1	1	9
<i>Dont sur canalisation</i>	5	0	0	8	2	0	5	3	7

1.4. Les stations d'épuration

La station d'épuration d'Ambleny présente les caractéristiques suivantes :

Ambleny : Boues Activées

Traite les effluents de :

- Ambleny

Année de construction :

1979

Capacité de traitement :

1200 EH

Filière Boues :

Compostage



Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	60	90
DBO5	60	30
MES	50	30
NTK	/	/
PT	/	/

Concentration ou Rendement – NTK en bilan annuel

La station d'épuration de La Ferté-Milon présente les caractéristiques suivantes :

La Ferté Milon : Boues Activées

Traite les effluents de :

- La Ferté Milon

Année de construction :

2012

Capacité de traitement :

4500 EH

Filière Boues :

Compostage



Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	90	50
DBO5	90	15
MES	90	15
NGL	85	10
NTK	85	8
PT	85	1,5

Concentration ou Rendement – NTK, NGL et Pt en bilan annuel

La station d'épuration de Longpont présente les caractéristiques suivantes :

Longpont : Lagunage

Traite les effluents de :

- Longpont

Année de construction :

1978

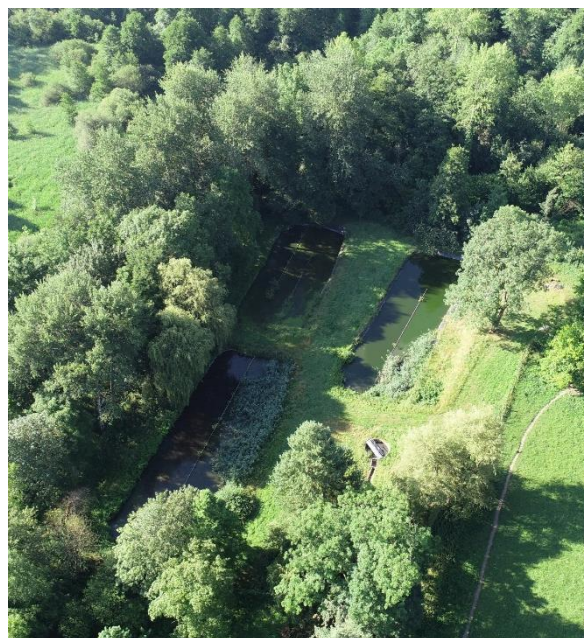
Capacité de traitement :

200 EH

Filière Boues :

Curage puis épandage (tous les 10 ans)

Dernier : 2019



Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	90	90
DBO5	70	25
MES	90	30
NGL	/	/
PT	/	/

La station d'épuration de Ressons le long présente les caractéristiques suivantes :

Ressons-le-Long :
Filtres plantés de roseaux

Traite les effluents de :
- Ressons-le-Long

Année de construction :
2009

Capacité de traitement :
1200 EH

Filière Boues :
Pas de boues à traiter



Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	60	200
DBO5	60	35
MES	50	85 (valeur réductrice)
NGL	/	/
PT	/	/

Concentration ou Rendement pour DBO5 et concentration et rendement pour DCO

La station d'épuration de Vic sur Aisne présente les caractéristiques suivantes :

Vic-sur-Aisne : Boues Activées

Traite les effluents de :

- Vic-sur-Aisne
- Berny-Rivière

Année de construction :

1985

Capacité de traitement :

2000 EH

Filière Boues :

Compostage



Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	60	200
DBO5	60	35
MES	50	85 (valeur rédhibitoire)
NGL	/	/
PT	/	/

Concentration ou Rendement pour DBO5 et concentration et rendement pour DCO

La station d'épuration de Villers-Cotterêts présente les caractéristiques suivantes :

Villers-Cotterêts : Boues Activées

Traite les effluents de :

- Villers-Cotterêts
- Coyolles

Année de construction :

2003

Capacité de traitement :

18 000 EH

Filière Boues :

Compostage



Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	75	125
DBO5	80	25
MES	90	35
NTK	90	15
PT	80	2

Concentration ou Rendement - NTK et Pt en bilan annuel

2. Indicateurs techniques

2.1. Assiette du service

	2021
Nombre d'usagers assujettis (abonnés)	8 069
Taux de desserte	NC
Volumes facturés (m ³)	820 380

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Nombre d'usagers assujettis (abonnés)	544	301	83	932	120	271	379	830	4 609
Volumes facturés (m ³)	38 107	23 439	12 568	85 832	6 350	23 850	31 382	61 301	537 551

2.2. Volumes traités

	2021
Volumes facturés (m ³)	820 380
Volumes des effluents traités et épurés (m ³)	1 329 399

	Ambleny	La Ferté-Milon	Longpont	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Volumes traités et épurés (m ³)	148 606	184 083	32 684	30 616	126 357	807 053

En italique : la STEP de Longpont n'est pas équipée de débitmètre, le volume est théorique suite bilan annuel réalisé

Le volume des effluents traités et épurés est plus important que le volume facturé puisque nous avons de nombreuses infiltrations d'eaux pluviales dans les réseaux. On appelle ses eaux des eaux claires parasites. De nombreux travaux de réhabilitation sont en cours et prévus sur les prochaines années pour faire diminuer ces quantités d'eaux qui ne devraient pas être dans le réseau.

Le volume traité inclus également des eaux de la commune de Marolles qui sont traitées par la STEP de La Ferté-Milon mais qui ne sont pas dans les volumes facturés.

2.3. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

3 conventions de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement étaient référencées sur Villers-Cotterêts.

2.4. Bilan d'exploitation

2.4.1. Consommation électrique des Stations d'épuration

Les 6 stations de traitement des eaux usées consomment :

		2021				
Consommation électrique des STEP (kWh/an)		952 170				
	Ambleny	La Ferté-Milon	Longpont	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Consommation électrique des STEP (kWh/an)	34 956	149 645	-	4 138	62 273	701 158

2.5. Qualité du traitement des eaux usées

2.5.1. La charge entrante

	Ambleny	La Ferté-Milon	Longpont	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Volume annuel entrant (m³/an)	148 606	169 297	32 684	30 638	116 625	1 011 196
Volume entrant (m³/jour)	407,1	463,8	89,3	83,9	319,5	2 770,4
Charge DBO₅ entrante (kg/jour)	96,1	77,47	5,89	51,98	69,09	561

Les stations fonctionnent globalement sous leurs charges nominales hydrauliques et organiques à l'exception de :

- La station de traitement de Vic-sur-Aisne qui dépasse régulièrement la charge nominale hydraulique.

2.5.2. Conformité en performance des équipements d'épuration

2021	Ambleny	La Ferté-Milon	Longpont	Ressons	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

2.5.3. Conformité en équipements des stations de traitement

2021	Ambleny	La Ferté-Milon	Longpont	Ressons	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Conformité	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Non conforme

Un point réglementaire de rejet n'est pas conforme sur la Station d'Épuration de Vic-sur-Aisne ce qui entraîne la non-conformité de la STEP. Le Maître d'œuvre pour superviser les travaux a été recruté.

Un point réglementaire de rejet n'est pas conforme sur la Station d'Épuration d'Ambleny ce qui entraîne la non-conformité de la STEP. La reconstruction de la nouvelle STEP est prévue pour l'année 2024. Il n'est donc pas prévu de réaliser les travaux de remise en conformité sur l'ancienne STEP.

De nombreux points sont non-conformes sur la STEP de Villers-Cotterêts dus aux problèmes de génie civil pour lesquels la Communauté de Communes était en contentieux avec les entreprises qui ont conçu et construit la STEP. Ces points entraînent la non-conformité de la STEP de Villers-Cotterêts. Une étude a permis de définir les travaux prioritaires à prévoir rapidement.

2.5.4. Evacuation des boues

238,3 tonnes de matières sèches ont été évacuées en filière de compostage.

	Tonnage Matières Sèches	Siccité (%)	Filière évacuation des Boues
Ambleny	6,757	19	Compostage
La Ferté-Milon	22,629	23,5	Compostage
Longpont	0	NC	Pas d'évacuation
Ressons-le-Long	0	NC	Pas d'évacuation
Vic-sur-Aisne	20,678	20	Compostage
Villers-Cotterêts	188,2	20,64	Compostage
Total	238,264	/	/

Les stations de traitement des eaux usées de Ressons-le-Long et Longpont n'ont pas fait l'objet d'évacuation des boues.

2.6. Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 15 points n'est pas atteint en partie A.</i>			
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	10
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint en parties A et B.</i>			
C- Autres éléments	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	15	15
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	7
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	10
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
TOTAL		120	112

Approche réalisée au prorata du linéaire par commune.

2.7. Les investissements en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Travaux réalisés en 2021 :

- La réhabilitation du réseau d'assainissement sur la rue Saint-Christophe à Berry à Vic-sur-Aisne : 300 m linéaire
- La réhabilitation du réseau d'assainissement sur la rue Paul Braux à Vic-sur-Aisne : 541 m linéaire
- Réalisation de travaux de protection des regards de visite pour lutter contre les dégradations de l'H₂S.
- La pose du réseau nécessaire pour la nouvelle caserne du SDIS à Villers-Cotterêts
- Le remplacement d'une partie de la clôture de Longpont
- Le remplacement de l'armoire électrique de la STEP de Vic-sur-Aisne
- La création de regard Avenue de Boursonne à Villers-Cotterêts
- Travaux sur des regards Avenue Paul Doumer à Villers-Cotterêts
- La création de regards Rue du Pleu et Rue Léveillé à Villers-Cotterêts
- Reprise d'un branchement Rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts
- Reprise d'un branchement Rue des Saules à Villers-Cotterêts

3. Indicateurs financiers

3.1. Les tarifs

Au 1^{er} janvier 2021

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
PART COLLECTIVITE									
Abonnement (€HT/an)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	- €	15,00 €	15,00 €	8,80 €
Part proportionnelle (€HT/m3)	0,860 €	0,750 €	2,300 €	1,500 €	0,640 €	1,020 €	2,300 €	0,640 €	0,765 €
PART AGGLO SOISSONS									
Part proportionnelle (€HT/m3)	NC	NC	NC	NC	NC	0,95 €	NC	NC	NC
PART DELEGATAIRE									
Abonnement (€HT/an)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	28,36 €	15,00 €	15,00 €	21,22 €
Part proportionnelle (€HT/m3)	1,0751 €	1,0751 €	1,0751 €	1,0751 €	1,0751 €	0,6210 €	1,0751 €	1,0751 €	0,9546 €
TAXES ET REDEVANCES									
TVA	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Redevance modernisation des réseaux (€/m3)	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185

Au 1^{er} janvier 2022

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
PART COLLECTIVITE									
Abonnement (€HT/an)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	8,80 €
Part proportionnelle (€HT/m3)	0,880 €	0,770 €	2,120 €	1,420 €	0,670 €	1,200 €	2,120 €	0,670 €	0,795 €
PART DELEGATAIRE									
Abonnement (€HT/an)	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	21,98 €
Part proportionnelle (€HT/m3)	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	0,9888 €
TAXES ET REDEVANCES									
TVA	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Redevance modernisation des réseaux (€/m3)	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185

3.2. La facture 120 m³

Au 1^{er} janvier 2021

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Part fixe délégataire	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	28,36 €	15,00 €	15,00 €	21,22 €
Prix au m ³ délégataire	1,0751 €	1,0751 €	1,0751 €	1,0751 €	1,0751 €	0,6210 €	1,0751 €	1,0751 €	0,9546 €
Part fixe commune	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	- €	15,00 €	15,00 €	8,80 €
Prix au m ³ commune	0,860 €	0,750 €	2,300 €	1,500 €	0,640 €	1,020 €	2,300 €	0,640 €	0,765 €
Prix au m ³ Communauté Agglo Soissons	- €	- €	- €	- €	- €	0,95 €	- €	- €	- €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €
Facture 120 m ³ HT	284,41 €	271,21 €	457,21 €	361,21 €	257,37 €	361,48 €	457,21 €	258,01 €	258,57 €
TVA	28,44 €	27,12 €	45,72 €	36,12 €	25,74 €	36,15 €	45,72 €	25,80 €	25,86 €
Total facture 120 m³ TTC	312,85 €	298,33 €	502,93 €	397,33 €	283,11 €	397,63 €	502,93 €	283,81 €	284,43 €
Prix TTC au total du m³ Assainissement au 1^{er} janvier 2021 pour 120 m³	2,61 €	2,49 €	4,19 €	3,31 €	2,36 €	3,31 €	4,19 €	2,37 €	2,37 €

A l'échelle intercommunale, le prix moyen du m³ pour une facture 120 m³ au 1^{er} janvier 2021 est de :

	2021	2020	2019
Prix TTC au total du m³ Assainissement au 1^{er} janvier 2021 pour 120 m³	3,02 €	2,87 €	2,84 €

Au 1^{er} janvier 2022

	Ambleny	Berny-Rivière	Coyolles	La Ferté-Milon	Longpont	Pernant	Ressons-le-Long	Vic-sur-Aisne	Villers-Cotterêts
Part fixe délégataire	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	15,74 €	21,98 €
Prix au m ³ délégataire	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	1,1280 €	0,9888 €
Part fixe commune	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	8,80 €
Prix au m ³ commune	0,880 €	0,770 €	2,120 €	1,420 €	0,670 €	1,200 €	2,120 €	0,670 €	0,795 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €
Facture 120 m ³ HT	293,90 €	280,70 €	442,70 €	358,70 €	268,03 €	332,30 €	442,70 €	268,70 €	267,04 €
TVA	29,39 €	28,07 €	44,27 €	35,87 €	26,80 €	33,23 €	44,27 €	26,87 €	26,70 €
Total facture 120 m³ TTC	323,29 €	308,77 €	486,97 €	394,57 €	294,83 €	365,53 €	486,97 €	295,57 €	293,74 €
Prix TTC au total du m³ Assainissement au 1^{er} janvier 2022 pour 120 m³	2,69 €	2,57 €	4,06 €	3,29 €	2,46 €	3,05 €	4,06 €	2,46 €	2,45 €

A l'échelle intercommunale, le prix moyen du m³ pour une facture 120 m³ au 1^{er} janvier 2022 est de :

	2022	2021	2020	2019
Prix TTC au total du m³ Assainissement au 1^{er} janvier 2022 pour 120 m³	3,01 €	3,02 €	2,87 €	2,84 €

3.3. Le budget annexe Assainissement

3.3.1. Les recettes d'exploitation

	2021	2020	2019
Recettes exploitation	886 433,55 €	1 050 127,20 €	1 482 889,22 €
Autres (FCTVA)	25 485,91 €	4 110,90 €	18 339,96 €
Produits exceptionnels	2 316 607,38 €	61 707,93 €	2 406,00 €
Subvention d'exploitation	140 286,00 €	397 650,62 €	163 981,00 €
TOTAL	3 368 812,84 €	1 513 596,65 €	1 667 616,18 €

3.3.2. Les dépenses de fonctionnement

	2021	2020	2019
Dépenses à caractère générale	386 004,66 €	369 488,58 €	379 048,89 €
Charges exceptionnelles	10 717,60 €	54 094,22 €	11 692,00 €
TOTAL	396 722,26 €	423 582,80 €	390 740,89 €

3.3.3. Les investissements financés

	2021	2020	2019
Travaux assainissement	698 574,48 €	206 878,36 €	694 529,40 €
TOTAL	698 574,48 €	206 878,36 €	694 529,40 €

Les principaux travaux financés en 2021 ont été présentés dans l'article 2.7.

3.3.4. Les recettes d'investissement

	2021	2020	2019
Subventions d'investissement	181 842,21 €	203 505,70 €	88 469,34 €
FCTVA	42 867,78 €	115 435,06 €	25 921,75 €
TOTAL	224 709,99 €	318 940,76 €	114 391,09 €

3.3.5. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2020	2019
Encours de la dette au 31 décembre	4 235 854,24 €	4 426 387,73 €	4 653 047,96 €
Montant remboursé durant l'exercice	394 840,65 €	413 813,29 €	420 603,34 €
<i>dont en capital</i>	308 139,49 €	310 605,71 €	308 048,24 €
<i>dont en intérêt</i>	86 701,16 €	103 207,58 €	112 555,10 €

3.3.6. Amortissements

	2021	2020	2019
Amortissements hors subventions	987 934,17 €	993 479,12 €	987 743,44 €
Amortissements de subventions	464 492,42 €	459 966,74 €	454 153,44 €
TOTAL	1 452 426,59 €	1 453 445,86 €	1 441 896,88 €

3.3.7. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

	2021	2020	2019
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	448,34 €	98,40 €	250,92 €

3.3.8. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

4. Les indicateurs de performance

4.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2021
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	18 631
D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	3
D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	238,3
D204.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	3,01 € *

* Valeur correspondant à la moyenne pondérée des tarifs au m³ pour une facture 120 m³ de l'ensemble des communes.

4.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	2021
P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	97
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	112
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : - o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ; - o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;	<i>Selon Police de l'Eau pour l'année 2020</i> 100
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : - o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; - o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	<i>Selon Police de l'Eau pour l'année 2020</i> AMBLÉNY : 0 LA FERTE MILON : 100 LONGPONT : 100 RESSONS : 100 VIC : 0 VILLERS : 0

Indicateur	Définition	2021
P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions Définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/)	<i>Selon Police de l'Eau pour l'année 2019</i> 100
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	448,34 €

